



Délibération 2018 CS 25 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : LA MAISON DE LA BIODIVERSITE EN PARTAGE – DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-huit et le 20 février à 17h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 14 février, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 55 présents (42) ou représentés (13) pour 49 requis.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Jacqueline COMBE, Christiane NAJI, Sabine GATIN, Michelle WOLFF, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Mickaël CAVALIER, Gino MORELLO, Fernand PEREZ, Serge SYLVESTRE, Alain GUEYDON, André BERGER, Christian AUTAUD, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES (aux titres de La Bastidonne et de CCPAL), Michel BINOIS, Jean-Pierre LEROUX, Jean BRIEUSSEL, Claude BADO, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Jean-Daniel DUVAL, Jérôme DE LUCA, François DUPOUX, Frédéric BLACHERE, Daniel LECORNEC, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD
Nadine SARTO-BARANCOURT à Gisèle MAGNE
Anne-Marie CHEYREZY à Sabine GATIN
Yolande PRIMO à Alain DEILLE
Marie-Claire FEREOUX à Valérie DELONNETTE
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Geneviève RECUBERT à Gino MORELLO

Messieurs

Michel RUFFINATI à Geneviève JEAN
Hélian RAVARY à Mireille BOR
Didier PERELLO à Alain CAHOUR
Sylvain LERREDE à Paule DAPRES
Pierre BENAS à Mickaël CAVALIER
Pierre POURCIN à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Claudette SAINT-MARTIN, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jacqueline BOUYAC

Messieurs Philippe DAUMAS, Julien AUBERT, Jean-Bernard MION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment l'orientation A.1 « Protéger et gérer la Biodiversité » et ses objectifs

A.1.1 « Développer la connaissance scientifique »

A.1.2 « Favoriser l'appropriation collective des enjeux de la Biodiversité »

A.1.4 « Intensifier la conservation et la valorisation de la biodiversité domestique »

Vu l'avis favorable de la commission agriculture tourisme développement économique du 22 septembre 2017 ;

Vu l'avis favorable du comité de programmation LEADER du 8 décembre 2017 sur ce projet ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la participation du parc naturel régional du Luberon au projet « Maison de la biodiversité en partage » ;
- **APPROUVE** le plan de financement associé et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté

Dépenses € TTC		Recettes €		
prestation (étude)	15360	FEADER	50%	25 094
petits aménagements et équipements (signalétique, panneaux, bornes, tables)	5671	Région	40%	20 075
supports de communication (affiches, dépliants, vidéo) + PAO des panneaux	8851	Parc (ingénierie)	10%	5 019
salaires	17 657			
frais indirects (15% des frais salariaux)	2649			
Total	50 188	Total		50 188

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente,


Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0